



New Blagnac

Les salariés des sites de Blagnac Durand et de Blagnac Lafayette déménageront en septembre 2025 sur le site Aérocampus, 3 Rue Dieudonné Costes dit « New Blagnac ».

Les 325 occupants DTSI, seront installées au R2, R3 et R5.

Les temps de trajets des salariés ne seront pas impactés, l'immeuble se situant à 600 mètres du site actuel.

Bonne nouvelle, l'immeuble répond aux normes HQE et obtient un score excellent. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur les toits. Un système de récupération des eaux pluviales permettra l'arrosage des espaces verts. « Optimiser l'empreinte immobilière » étant un des objectifs majeurs, il semble sur le papier, qu'il devrait être atteint.

Malheureusement, dans la logique de l'entreprise, les « espaces dynamiques » par territoires d'équipes seront la règle pour tous et partout. Sous le prétexte « de rechercher le meilleur équilibre pour améliorer les conditions de travail de l'ensemble des salariés » le flex est une nouvelle fois imposé.

La CFDT s'inquiète de la densification des espaces qui pourrait survenir en cas d'accueil des salariés de Colomiers à l'horizon 2028 même si la direction indique que ce projet n'existe pas !

Les élus du CSE DTSI ont mandaté une CSSCT Temporaire Transverse afin de recueillir les informations sur lesquelles les salariés impactés s'interrogent.

Vous pouvez vous rapprocher de Vincent Henaff et Patricia Bandrès

La CFDT a de nouveau alerté sur les risques liés à un retard dans la livraison de l'immeuble car la direction n'a aucun plan B !